

Introduction

Caroline PAUL

Chef du Bureau de l'Environnement extérieur et des produits chimiques, Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

J'évoquerai quelques éléments relatifs aux actions du Ministère de la Santé dans les domaines de la santé-environnement, de la qualité de l'air et de la prévention des pathologies pouvant être associées aux problèmes de qualité de l'air.

La Conférence de Parme, organisée récemment par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur les questions de santé-environnement, a donné lieu à l'adoption d'une déclaration qui mentionne, parmi les quatre objectifs prioritaires de l'OMS, celui de réduire les pathologies respiratoires liées à la qualité de l'air et aux questions environnementales. Lors de cette conférence, nous avons demandé et obtenu un engagement des ministres de renforcer les mesures relatives à la qualité de l'air. Trois thématiques nouvelles par rapport au précédent plan adopté à Budapest sont apparues :

- la prise en compte des inégalités de santé (il existe en France des zones de pollution locale importante);
- l'adaptation au changement climatique (qui n'est pas sans effet sur la qualité de l'air) ;
- le renforcement de la coopération intersectorielle entre l'ensemble des services concernés aux niveaux national, européen ou international.

Les questions de santé environnementale et de pollution de l'air concernent des secteurs très variés : environnement, santé, travail, collectivités locales, agriculture... Elles demandent de mener un travail en partenariat.

Au niveau européen, un certain nombre de textes visent à améliorer la qualité de l'air ambiant. Nous sommes en période de transposition de la directive dite « air ambiant » qui introduit la notion de particules ultrafines PM 2,5. Un travail est également mené sur les moyens de transport, avec le projet Euro 6, qui devrait aboutir à des éléments intéressants sur l'amélioration des moyens de transport en vue de limiter la pollution de l'air. Ceci prouve qu'il existe des liens ténus entre le changement climatique et la qualité de l'air. Les nouvelles directives Euro 6 s'efforceront de tenir compte de ces facteurs.

Au niveau national, certains d'entre vous ont participé à l'élaboration du deuxième Plan national santé-environnement (PNSE 2), dont l'une des thématiques essentielles est la réduction des polluants et des émissions de certaines substances dangereuses. Une partie du Plan est liée à l'émission de particules. Le Plan comporte aussi de nombreuses actions qui concernent la qualité de l'air intérieur. Ceci devrait permettre de renforcer la prise en compte de cette exposition que nous subissons à 80 % de notre temps en air intérieur. Signalons également, dans le cadre du PNSE 2, la création de postes de conseillers en environnement intérieur habitat-santé, qui assureront un meilleur traitement des questions d'asthme.



De façon générale, on observe une prise en compte de mieux en mieux coordonnée aux niveaux régional et local des questions de santé-environnement et de santé-travail. Les services de pathologies professionnelles intègrent davantage la problématique des pathologies environnementales. Il en découle une prise en charge intégrée du patient, qui tient compte de son environnement dans sa globalité (environnement professionnel et environnement extérieur). C'est une grande avancée.

Les trois thématiques qu'aborderont vos tables rondes - santé et transport, santé et environnement intérieur, santé et travail - couvrent bien le champ des questions qui nous préoccupent aujourd'hui.